

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 224****6 mai 1997****SOMMAIRE**

Arrow Electronics Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	page 10740	Proceder S.A., Steinfert	10726
Bei Guy and Rosa, S.à r.l., Rodange	10743	Progeco S.A., Steinfert	10726
Etoile du Nord S.A., Soparfi, Luxembourg	10744	Program Holding S.A., Luxembourg	10724
LCI, S.à r.l., Cruchten	10706	Proimex Consult, S.à r.l., Luxembourg	10726
Libbi, S.à r.l., Luxembourg	10706	Poissonnerie la Perle de l'Atlantique Esch-sur-Alzette, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10726, 10727
Link S.A., Luxembourg	10706	Raaijmakers Consulting, S.à r.l., Luxembourg	10727
Logi-Service, S.à r.l., Mertert	10708	Radici Poliester S.A., Luxembourg	10727, 10728
Lux-Tank S.A., Luxembourg	10708, 10709	Resisun S.A., Luxembourg	10729
Lux-Trans-Innovator S.A., Luxembourg	10709	Reza Tapis d'Orient, S.à r.l., Pétange	10729
Macir S.A.H., Luxembourg	10709	Rikam S.A.H., Luxembourg	10729
Mapom S.A., Luxembourg	10709	Ro-Immo S.A., Luxembourg	10729
Marbrerie Roost, S.à r.l., Niederanven	10709	Rolux S.A., Bettembourg	10729
Marco S.A.H., Luxembourg	10710	Rorilux S.A., Luxembourg	10730
Marcuni S.A., Luxembourg	10706, 10708	Rowlands International, S.à r.l., Luxembourg	10729
Matese, S.à r.l., Luxembourg	10709	Rowlands Temporaire-RTT Lux S.A., Luxembg	10730
Matra S.A., Bettembourg	10712	R & R, S.à r.l., Rameldange	10715
MCG2 Finances S.A., Luxembourg	10712	RTR S.A., Luxembourg	10730
Media Market Consultant S.A., Luxembourg	10712	RTT International, S.à r.l., Luxembourg	10731
Media Research and Services S.A., Luxembourg	10713	R.V.A. Capital Risque S.A., Luxembourg	10732
Meubles d'Art, S.à r.l., Luxembourg	10713	Safe-O-Tronics International Investment, S.à r.l., Luxembourg	10732
Mir Holding S.A., Luxembourg	10713	Safit, S.à r.l., Differdange	10733
ML Concept S.A., Steinfert	10713	Salon Claudio, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10733, 10734
Mobilier Artisanal S.A., Luxembourg-Gasperich	10715	Sanicalor, S.à r.l., Berchem	10733
Molino Beverages Holding S.A., Luxembg	10710, 10712	Sanidubrulux, S.à r.l., Steinfert	10733
Monte Cristo, S.à r.l., Soleuvre	10716, 10717	Sarint S.A., Luxembourg	10722
M.P.H. Participations S.A., Luxembourg	10746	Sakura Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10732
M.P.M., S.à r.l., Luxembourg	10715	Schipper, S.à r.l., Luxembourg	10734
M.V. Construction S.A., Steinfert	10717	Schufa, S.à r.l., Mertert	10732
New-Gallery, S.à r.l., Luxembourg	10717	S.D.A., Société de Développements Agricoles S.A., Luxembourg	10739
New Toitures, S.à r.l. Steinfert	10718	S.E.C. S.A., Luxembourg	10731
Nord-Immo, S.à r.l., Steinfert	10718	Securel S.A., Luxembourg	10719, 10720, 10721
Nova International S.A.H., Luxembourg	10718	Segos S.A., Luxembourg	10735
Orbit-Toiture, S.à r.l., Luxbg/Clausen	10713, 10714, 10715	Self-Shop Peschkopp, S.à r.l., Differdange	10735
PC Finanz International S.A., Luxembourg	10719	Sharki Holding S.A., Luxembourg	10736, 10737
Peinture Gunther, Sanem	10718	Ship Connection S.A., Luxembourg	10737, 10738, 10739
Pergana S.A., Luxembourg	10719	Silca S.A., Luxembourg	10739
Perspectives et Réalisations Immobilières S.A., Luxembourg	10725, 10726	Sisab S.A., Luxembourg	10737
Pharmalux, S.à r.l., Bissen	10723	Société Immobilière Kehlen, S.à r.l., Kehlen	10734, 10735
Piepenbrock Services, S.à r.l., Luxembourg	10724	Sodena S.A., Strassen	10723
Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10725	Sofiminter, S.à r.l., Luxembourg	10723
P.L.E. S.A., Livange	10748	Soluca, S.à r.l., Kehlen	10739
P.M.L. S.A., Luxembourg	10723, 10724	Spuerbex, S.à r.l., Luxembourg	10739
Potz Holding S.A., Mondorf-les-Bains	10724	Sundance S.A., Luxembourg	10723
		Warrik Holding S.A., Luxembourg	10751

**LCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 44, rue Principale.

*Cession de parts*

Monsieur Marcel Weynachter, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 34, rue du 12 Septembre 1944, associé de la société LCI, S.à r.l., avec siège social à L-7420 Cruchten, 44, rue Principale, cède 50 (cinquante) parts sociales à Madame Danielle Zens, épouse de Monsieur Philippe Florio, demeurant à L-7420 Cruchten, 44, rue Principale.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Cruchten, le 24 septembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 1996, vol. 304, fol. 74, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05100/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LIBBI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R. C. Luxembourg B 8.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour LIBBI, S.à r.l.

Signature

(05101/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 12, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 50.923.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 1996*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés ..... (1.302.722,- LUF)

*Administrateurs*

M. Christian Leca, directeur, demeurant à Cannes;

M. Patrick Leca, administrateur, demeurant à Mandelieu (France);

M. Jérôme Leca, administrateur, demeurant à Saint-Laurent-du-Var (France).

*Commissaire aux comptes*

M. Jean-Claude Merjai, demeurant à Pontpierre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(05102/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MARCUNI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.199.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MARCUNI S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 51.199 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 409 du 26 août 1995. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis leur constitution.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateurs, Monsieur Claude Geiben, maître en droit, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Chantal Meyer, employée privée, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital autorisé pour le fixer à LUF 50.000.000,-, divisé en 50.000 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de LUF 18.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 2.000.000,- à LUF 20.000.000,- par l'émission au pair de 18.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à répartir entre les actionnaires actuels au prorata de leur participation.

3. Acceptation de la souscription à l'entièreté de l'augmentation du capital social par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société et de la libération par conversion d'une partie de leurs créances, certaines, liquides et exigibles en actions.

4. Entérinement du rapport d'expertise d'un réviseur d'entreprises luxembourgeois quant à l'apport en capital.

5. Modification de l'article 5 des statuts sociaux pour le mettre en concordance avec les décisions sub 1 et sub 2.

6. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé à cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit millions de francs belges (BEF 18.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs belges (BEF 2.000.000,-) à vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-) par incorporation de deux créances détenues par les actionnaires sur la société MARCUNI.

En contrepartie de ces incorporations, il est émis 18.000 (dix-huit mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, en faveur des actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social.

#### *Souscription et libération*

1) Intervient à cet instant Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour le compte de la société de droit italien SPIGA NORD SpA, avec siège social à Carasco (Gênes - Italie), Via Pontevecchio, 55, et déclarant en outre que la société SPIGA NORD SpA souscrit les 9.900 (neuf mille neuf cents) actions nouvelles représentatives de 55 % de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elle a libéré lesdites actions par l'apport et la conversion d'une partie de sa créance qu'elle détient sur la société MARCUNI.

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en constate la réalité, le tout ayant été aussi démontré au notaire soussigné par la production d'une procuration émanant de la société SPIGA NORD.

2) Intervient à cet instant Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, déclarant agir au nom et pour le compte de la société de droit néerlandais LAFRAMA LINTEL B.V., établie et ayant son siège social à Rotterdam (Pays-Bas), Weena 723, et déclarant en outre que la société LAFRAMA LINTEL souscrit 8.100 (huit mille cent) actions nouvelles représentatives de 45 % de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elle a libéré lesdites actions par l'apport et la conversion d'une partie de sa créance qu'elle détient sur la société MARCUNI.

L'assemblée prend acte de cette déclaration et en constate la réalité, le tout ayant été aussi démontré au notaire soussigné par la production d'une procuration émanant de la société LAFRAMA LINTEL.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la souscription à l'entièreté de l'augmentation du capital social par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans la société et la libération de toutes les nouvelles actions à émettre par conversion d'une partie de leurs créances certaines liquides et exigibles qu'ils détiennent sur la société MARCUNI.

#### *Expertise*

La réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, établi en date du 23 décembre 1996 par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, qui indique dans ses conclusions ce qui suit:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.

2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport, représenté par les susdites créances certaines, liquides et exigibles est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions nouvelles à émettre, c'est-à-dire 18.000 actions de BEF 1.000,-, chacune totalisant BEF 18.000.000,-.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Troisième résolution*

L'assemblée prend acte de l'expertise de Monsieur Marc Lamesch en date du 23 décembre 1996 et décide de l'entériner.

*Quatrième résolution*

Au vu de ce qui précède, les alinéas premier, quatre et six de l'article 5 des statuts sont modifiés pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à vingt millions de francs belges (BEF 20.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.»

«**Art. 5. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-) qui sera représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.»

«**Art. 5. Sixième alinéa.** Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'assemblée générale du 24 décembre 1996 au Mémorial, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à deux cent quarante mille (240.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 15.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Schaeffer, C. Geiben, C. Meyer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 95S, fol. 88, case 9. – Reçu 180.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1997.

*A. Schwachtgen.*

(05117/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MARCUNI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.199.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 24 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*A. Schwachtgen.*

(05118/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LOGI-SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 50.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

*Pour LOGI-SERVICE, S.à r.l.*

*Signature*

(05105/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LUX-TANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 46.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour LUX-TANK S.A.*

*Signature*

(05109/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LUX-TANK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 46.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour LUX-TANK S.A.

Signature

(05110/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**LUX-TRANS-INNOVATOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 36.069.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05111/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MACIR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 42.659.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05112/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MAPOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 51.602.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

C. Blondeau

N. E. Nijar

Administrateur

Administrateur

(05113/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MARBRIERIE ROOST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederanven, 2, rue de Mensdorf.  
R. C. Luxembourg B 48.700.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05114/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MATESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 89, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 39.962.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05119/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MARCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 32.520.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 janvier 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat reporté . . . . . (389.682,- LUF)

*Administrateurs*

M. Marc Hilger, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;  
M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;  
M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, avec siège à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 1996.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprises*  
Signature

(05115/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MARCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 32.520.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Extraits de l'assemblée générale du 24 janvier 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat reporté . . . . . (68.735,- LUF)

*Administrateurs*

M. Marc Hilger, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;  
M. Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;  
M. Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, avec siège à Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 1996.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS  
*Experts comptables et fiscaux*  
*Réviseurs d'entreprises*  
Signature

(05116/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.054.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of December.  
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, rue Beaumont, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 51.054.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided over by M<sup>e</sup> Philippe Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary M<sup>e</sup> Claude Rumé, maître en droit, residing in Mamer.

The meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Jérôme Wigny, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:  
I. The agenda of the meeting is the following:

To amend Article 14 of the Articles of Incorporation so that it reads as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December and for the next time on 31st December 1996.»

II. It appears from the attendance list that out of the 274,678 shares in circulation, 274,678 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting and all shareholders declare having received prior notice of this Extraordinary General Meeting and of its agenda.

III. The meeting is therefore validly constituted and can deliberate and vote on all the items of the agenda.

IV. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders, the Board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

V. Having considered the agenda and after deliberation, the meeting took unanimously the following resolution:

*Single resolution*

Article 14 of the Articles of Incorporation shall now read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December and for the next time on 31st December 1996.»

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately twenty-five thousand (25,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a German translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the German version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, 13 rue Beaumont, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 51.054, statt.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.00 Uhr und es amtierte als Vorsitzender M<sup>e</sup> Philippe Hoss, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer M<sup>e</sup> Claude Rumé, maître en droit, wohnhaft in Mamer.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler M<sup>e</sup> Jérôme Wigny, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann erklärt und beauftragt der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Abänderung von Artikel 14 der Satzung wie folgt:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres und zum nächsten Mal am 31. Dezember 1996.»

II) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 274.678 bestehenden Aktien 274.678 Aktien anwesend oder vertreten sind und alle Aktionäre erklären, ordnungsgemässe Mitteilung der Tagesordnung erhalten zu haben.

III) Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

IV) Die anwesenden und vertretenden Aktionäre, die Vollmachten der vertretenden Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien gehen aus einer Anwesenheitsliste hervor; diese Anwesenheitsliste, unterschrieben von Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre, dem Büro und dem unterzeichneten Notar, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

V) Nach Beratung fasst die Generalversammlung sodann einstimmig den folgenden Beschluss:

*Einzigter Beschluss*

Artikel 14 der Satzung wird folgenden Wortlaut gegeben:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres und zum nächsten Mal am 31. Dezember 1996.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung abgeschlossen.

Die Kosten, Spesen, Vergütungen oder Unkosten in jeder Art, die der Gesellschaft zufallen und ihr durch die gegenwärtige Urkunde verrechnet werden, werden auf ungefähr fünfundzwanzigtausend (25.000.-) Luxemburger Franken.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass, auf Anfrage der anwesenden Parteien, die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Verlangen derselben Personen, und im Falle von Abweichungen der beiden Fassungen, ist die englische Fassung massgebend.

Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Hoss, C. Rumé, J. Wigny, R. Neuman.  
Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 1997, vol. 95S, fol. 87, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 28. Januar 1997.

R. Neuman.

(05128/226/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MOLINO BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.054.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05129/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MATRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle.

*Assemblée du conseil d'administration de la société MATRA S.A.*

La réunion est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Démission;
- Nomination.

Les administrateurs acceptent la démission de Monsieur Luigino Di Manuali, demeurant à I-Gubbio, en tant qu'administrateur-délégué; ils le confirment comme administrateur.

Ils acceptent, à l'unanimité, la démission comme administrateur de Monsieur Roger Pfeiffer, demeurant à L-4740 Pétange, 32, rue du Prince Henri, et le confirment comme administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée du conseil est close à 11.00 heures.

Fait à Bettembourg, le 20 septembre 1996.

R. Pfeiffer

L. Di Manuali

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1996, vol. 304, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05120/612/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MCG2 FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 6, boulevard Roosevelt.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier 1997*

Se sont réunis:

1. Monsieur Michel Bourkel;
2. Madame Karine Schmitt, absente excusée;
3. Monsieur Anique Klein.

*Résolutions prises*

1. Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Madame Anique Klein comme administrateur-délégué avec plein pouvoir pour engager la société par sa seule signature.

2. Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de donner plein pouvoir à Monsieur Michel Bourkel pour engager la société par sa seule signature.

A. Klein

M. Bourkel

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05121/766/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MEDIA MARKET CONSULTANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.  
R. C. Luxembourg B 34.234.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05122/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.



**MEDIA RESEARCH AND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 18.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour MEDIA RESEARCH  
AND SERVICES S.A.  
Signature

(05123/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MEUBLES D'ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 21, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 20.783.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05124/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MIR HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.423.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 47, case 12, au droit de cinq cents francs (500,-),

que la société MIR HOLDING S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, le 12 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 285 du 14 juin 1993, au capital de 800.000,- DEM,

a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 1997.

A. Lentz.

(05125/221/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ML CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinfort.  
R. C. Luxembourg B 50.841.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

A.-M. Morosini.

(05126/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg/Clausen, 5, rue Emile Mousel.

*Cession de parts*

Mademoiselle Rosinha Fatima, demeurant à L-3271 Bettembourg, 106, route de Peppange, associée de la société ORBIT-TOITURE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg/Clausen, 5, rue Emile Mousel, cède ses 126 (cent vingt-six) parts sociales à Monsieur Marth René, demeurant à L-4925 Bascharage, 8B, rue de Hautcharage.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Luxembourg, le 6 septembre 1996.

F. Rosinha

R. Marth

C. Chaussy

J.-M. Kohnen-Scheffen

F. Ciabrone

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 1996, vol. 304, fol. 103, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(05143/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Cession de parts*

Madame Marth née Chaussy Charlotte, demeurant à L-6941 Niederanven, 4, rue de Mensdorf, associée de la société ORBIT-TOITURE, S.à r.l., avec siège social à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, cède ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales à Monsieur Kohnen Jean-Marie, demeurant à L-2630 Luxembourg, 150, route de Trèves.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Altwies, le 18 septembre 1996.

C. Marth-Chaussy J.-M. Kohnen

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996, vol. 304, fol. 27, case 1/4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05144/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Cession de parts*

Monsieur Kohnen Jean-Marie, demeurant à L-2630 Luxembourg, 150, route de Trèves, associé de la société ORBIT-TOITURE, S.à r.l., avec siège social à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, cède ses 250 (deux cent cinquante) parts sociales à Monsieur Marth René, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Altwies, le 18 septembre 1996.

J.-M. Kohnen R. Marth

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996, vol. 304, fol. 27, case 1/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05145/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Cession de parts*

Monsieur Ciambrone Franco, demeurant à L-3271 Bettembourg, 106, rue de Peppange, associé de la société ORBIT-TOITURE, S.à r.l., avec siège social à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, cède ses 125 (cent vingt-cinq) parts sociales à Monsieur Marth René, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Altwies, le 18 septembre 1996.

F. Ciambrone R. Marth

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996, vol. 304, fol. 27, case 1/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05146/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 1996*

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Révocation de la gérante administrative;
- Nomination.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

Après avoir constaté que tout le capital social était présent, les associés ont décidé, d'un commun accord, de révoquer Madame Marth née Chaussy Charlotte, demeurant à L-6941 Niederanven, 4, rue de Mensdorf, comme gérante administrative, et de lui donner décharge.

Les associés appellent aux fonctions de gérant administratif, Monsieur Marth René, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16.00 heures.

Fait à Altwies, le 23 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996, vol. 304, fol. 27, case 1/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05147/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ORBIT-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo.

*Cession de parts*

Par la présente, le soussigné Marth René, demeurant à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, associé de la société ORBIT-TOITURE, S.à r.l., avec siège social à L-5671 Altwies, 2, rue Victor Hugo, cède 250 (deux cent cinquante) parts sociales à Monsieur Tavares Valente Vasco, demeurant à F-57100 Thionville, 11, rue de Mersch.

Fait à Altwies, le 30 septembre 1996.

R. Marth

V. V. Tavares

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1996, vol. 304, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05148/612/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MOBILIER ARTISANAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Luxembourg-Gasperich, 3, rue Hogenberg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MOBILIER ARTISANAL, 3, rue Hogenberg, L-1735 Gasperich, ayant son siège social à la même adresse.

Etaient présents à cette assemblée extraordinaire:

	<i>Nombre de parts</i>
– M. Willy Peeters, 25, Dr. Laenenstraat, B-2860 Sint-Katelijne-Waver (B) . . . . .	1.115
– M. Marcel Ettinger, 38, rue Michel Hack, L-3240 Bettembourg . . . . .	315
– Mme Lutgardis Bauwens, 25, Dr. Laenenstraat, B-2860 Sint-Katelijne-Waver (B) . . . . .	70
Total: . . . . .	<u>1.500</u>

A l'unanimité, l'assemblée générale décide:

*Première résolution*

Démission de l'administrateur-délégué, Monsieur Marcel Ettinger.

*Deuxième résolution*

Nomination des administrateurs pour une période de 6 ans

– M. Willy Peeters;

– M. Marcel Ettinger;

– Mme Lutgardis Bauwens.

*Troisième résolution*

Nomination de M. Willy Peeters comme administrateur-délégué qui, «seul», peut lier la société MOBILIER ARTISANAL pour une période de 6 ans.

Luxembourg, le 21 octobre 1996.

W. Peeters

M. Ettinger

L. Bauwens

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 19, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05127/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**M.P.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée (dissoute).**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 57, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 37.920.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05134/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**R & R, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

R. C. Luxembourg B 38.738.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER &amp; BONTEMPS, Société civile

Signature

(05180/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

*Assemblée générale extraordinaire de la société MONTE CRISTO, S.à r.l.*

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts sociales;
- Démission du Gérant technique;
- Nomination;
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

M. Puma Pietro, demeurant 158, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre . . . . .	250 parts sociales
M. Thuaud Christophe, demeurant 11, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre . . . . .	250 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

Monsieur Thuaud Christophe cède 126 (cent vingt-six) parts sociales à Monsieur Carnazzo Gaetano, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue de la Caserne.

Monsieur Puma Pietro cède 125 (cent vingt-cinq) parts sociales à Monsieur Carnazzo Gaetano.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, les parts sociales se répartissent comme suit:

– Carnazzo Gaetano . . . . .	251 parts sociales
– Puma Pietro . . . . .	125 parts sociales
– Thuaud Christophe . . . . .	124 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

Les associés ont décidé, d'un commun accord, d'accepter la démission de Monsieur Thuaud Christophe comme gérant technique et de lui donner décharge, et le confirment gérant administratif.

Les associés appellent aux fonctions de gérant technique, Monsieur Carnazzo Gaetano.

Jusqu'à la somme de cinquante mille francs (50.000,-), la société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Au-delà de cette somme, la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 16.00 heures.

Fait à Soleuvre, le 18 septembre 1996.

C. Thuaud

G. Carnazzo

P. Puma

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 1996, vol. 304, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05130/612/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

*Cession de parts*

Monsieur Carnazzo Gaetano, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue de la Caserne, cède 126 (cent vingt-six) parts sociales à Monsieur Thuaud Christophe, demeurant à L-4437 Soleuvre, 11, rue de Differdange, associé de la société MONTE CRISTO, S.à r.l., avec siège social à L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Soleuvre, le 27 janvier 1997.

C. Thuaud

G. Carnazzo

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1997, vol. 305, fol. 43, case 5/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05131/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

*Cession de parts*

Monsieur Carnazzo Gaetano, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue de la Caserne, cède 125 (cent vingt-cinq) parts sociales à Monsieur Puma Pietro, demeurant à L-4437 Soleuvre, 158, rue de Differdange, associé de la société MONTE CRISTO, S.à r.l., avec siège social à L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Soleuvre, le 27 janvier 1997.

P. Puma

G. Carnazzo

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1997, vol. 305, fol. 43, case 5/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05132/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**MONTE CRISTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.

Assemblée générale extraordinaire de la société MONTE CRISTO, S.à r.l.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Démission du Gérant technique;
- Nomination;
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) M. Puma Pietro, demeurant 158, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre . . . . .	250 parts sociales
2) M. Thuaud Christophe, demeurant 11, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre . . . . .	250 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

Les associés ont décidé, d'un commun accord, d'accepter la démission de Monsieur Carnazzo Gaetano, demeurant à F-57710 Aumetz, 1, rue de la Caserne, en tant que gérant technique et de lui donner décharge.

Ils appellent aux fonctions de gérant technique, Monsieur Puma Pietro.

Jusqu'à la somme de cinquante mille francs (50.000,-), la société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant technique.

Au delà de cette somme, la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Soleuvre, le 29 janvier 1997.

C. Thuaud

P. Puma

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 305, fol. 47, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05133/612/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**M.V. CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 50.891.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05135/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**NEW-GALLERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.

Constituée le 9 septembre 1994, par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le deux janvier.

Ont comparu:

– Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves, né le 28 décembre 1955, demeurant à Olm, 71A, boulevard Robert Schumann, associé unique de la S.à r.l. NEW-GALLERY;

– Madame Rolande Maurizi, née Pitault, le 9 juin 1948, demeurant à Howald, 33, rue Edouard Oster;

– Monsieur Carmelo Speciale, né le 7 janvier 1967, demeurant à Strassen, 107, route d'Arlon.

La présente assemblée, régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après convocation préalable.

*Ordre du jour:*

- Cession de parts de Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves;
- Nouvelle répartition des parts sociales de la S.à r.l. NEW-GALLERY;
- Signatures pouvant engager la S.à r.l. NEW-GALLERY.

*Résolutions*

– Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves déclare céder et transporter à Madame Rolande Maurizi-Pitault, ici présente et ce acceptant, cent soixante-cinq (165) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée NEW-GALLERY. Cette cession de parts est faite moyennant le prix de cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois (165.000,- LUF), montant que Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

– Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves déclare céder et transporter à Monsieur Carmelo Speciale, ici présent et ce acceptant, cent soixante-cinq (165) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée NEW-GALLERY. Cette cession de parts est faite moyennant le prix de cent soixante-cinq mille francs (165.000,- LUF), montant que Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

– La société à responsabilité limitée NEW-GALLERY pourra être engagée par la signature conjointe du gérant technique, à savoir: Monsieur Carmelo Speciale, et celle d'un des deux autres associés, à savoir: Monsieur Carlos Da Costa Gonçalves ou Madame Rolande Maurizi-Pitault.

– Les cinq cents parts sociales sont souscrites comme suit:

1) M. Carlos Da Costa Gonçalves, préqualifié . . . . .	170 parts
2) Mme Maurizi-Pitault, préqualifiée . . . . .	165 parts
3) M. Carmelo Speciale, préqualifié . . . . .	165 parts
Au total: . . . . .	500 parts

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Après lecture et interprétation donnée aux comparants, ensemble, ils ont signé la présente.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 1997. C. Da Costa Gonçalves R. Maurizi-Pitault C. Speciale

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05136/670/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**NEW TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 50.893.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05139/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**NORD-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 23.949.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05140/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**NORD-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 23.949.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05141/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**NOVA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 20.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour NOVA INTERNATIONAL S.A.H.

Signature

(05142/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PEINTURE GUNTHER.**

Siège social: L-4985 Sanem, 173, route d'Esch.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 305, fol. 40, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05150/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PC FINANZ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 21.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour PC FINANZ INTERNATIONAL S.A.

Signature

(05149/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PERGANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 32.371.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 1997

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Dotation à la réserve légale . . . . .	239 LUF
Report à nouveau . . . . .	4.534 LUF

*Administrateurs*

M. Edouard Lux, demeurant à Luxembourg.

Mme Lux-Morn, demeurant à Luxembourg.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(05151/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PERGANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 32.371.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 1997

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Dotation à la réserve légale . . . . .	2.929 LUF
Report à nouveau . . . . .	55.652 LUF

*Administrateurs*

M. Edouard Lux, demeurant à Luxembourg.

Mme Lux-Morn, demeurant à Luxembourg.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(05152/592/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SECUREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.  
R. C. Luxembourg B 23.182.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05196/766/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SECUREL S.A., Société Anonyme.**

**Capital: 8.500.000,- francs.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 23.182.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 1995*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre octobre à 17.00 heures.

Les actionnaires de la Société SECUREL, société anonyme au capital de 8.500.000,- francs, dont le siège social est situé à Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.182, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration, par lettre recommandée individuelle.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Jeitz Gérard, administrateur de la société, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Paul Hartz, tandis que Monsieur Jean-Pierre Bara est désigné en qualité de scrutateur.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents possèdent 7.500 des 8.500 actions composant le capital social ayant droit au vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Bourkel Michel, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le secrétaire d'acter:

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Libération du solde des actions, par tous les actionnaires;
- 2) Transfert du siège social à Luxembourg, 2, rue Bender;
- 3) Plainte pénale à l'encontre de l'ancien directeur Monsieur Keser Michel;
- 4) Délégation de la gestion journalière;
- 5) Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- 6) Rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 7) Nomination des administrateurs et commissaire aux comptes.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare donc la discussion ouverte.

Plusieurs échanges de vue ont alors lieu.

La discussion étant close et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes résultant de l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de libérer le restant des 8.500 actions. Toutes ces actions devraient être libérées par un versement en espèces pour au plus tard le 31 octobre 1995, de sorte que la somme de trois millions huit cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (3.812.500,- LUF) se trouveraient à la libre disposition de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, 2, rue Bender.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de porter plainte pénale pour abus de biens sociaux contre son ancien directeur, Monsieur Michel Keser, démissionné en date du 10 août 1995. Cette charge sera transmise à Monsieur François Prüm, avocat, afin de représenter la société SECUREL à l'égard des pouvoirs publics dans cette affaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Messieurs Jean-Pierre Bara et Gérard Jeitz, qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué.

Pour ce qui concerne le courrier journalier, offres commerciales et contrats, la société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs. Toute opération bancaire nécessite la signature conjointe de deux administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur la gestion de l'entreprise sociale pendant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 1995, l'Assemblée approuve ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



*Sixième résolution*

Après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Septième résolution*

Le poste vacant au sein du Conseil d'Administration, suite à la démission de Monsieur Keser Michel, ne sera pas remplacé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Suite à la réorganisation de la gestion journalière, la comptabilité de la société SECUREL est confiée à la société CENTRA FIDES S.A., avec siège social à Luxembourg et dont l'administrateur-délégué est Monsieur Bourkel Michel.

De ce fait, Monsieur Bourkel Michel a démissionné en tant que Commissaire aux Comptes de la société SECUREL.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne entière décharge à Monsieur Bourkel Michel pour l'exécution de son mandat en tant que Commissaire aux Comptes de la société SECUREL.

L'Assemblée propose de nommer Monsieur Roland Kohn de Leudelage comme commissaire aux comptes pour terminer le mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19.15 heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signature      Signature      Signature  
Le président    Le scrutateur    Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05197/766/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SECUREL S.A., Société Anonyme.**

**Capital: 8.500.000,- francs.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R. C. Luxembourg B 23.182.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1996*

L'an 1996, le vingt-sept mars 1996 à 17.00 heures.

Les actionnaires de la Société SECUREL, société anonyme au capital de 8.500.000,- francs dont le siège social est situé à Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 23.182, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Jeitz Gérard, administrateur-délégué de la société, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Paul Hartz, tandis que Monsieur Jean-Pierre Bara est désigné en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président expose:

1° que l'Assemblée est réunie conformément à l'article 12 des Statuts sociaux et que tous les titres étant nominatifs, les convocations ont été faites par lettre recommandée;

2° que la liste de présence signée par les membres de l'Assemblée indique que sont représentés les actionnaires propriétaires de 7.500 parts sociales sur les 8.500 parts sociales représentant le capital social.

Le Président met à la disposition des actionnaires:

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants:

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31.12.1995,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour dépôts et publications,
- Démission/Mandat des Administrateurs et Commissaires aux Comptes.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

*Texte des résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 1996*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31.12.1995 approuve, tels qu'ils ont été présentés, l'exercice civil 1995 se solde par une perte de 6.481.846,- francs luxembourgeois.

Elle approuve également les opérations traduites aux comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Suivant la décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 1995, une plainte pénale pour abus de biens sociaux contre l'ancien directeur de la société, Monsieur Michel Keser, a été introduite par l'avocat Monsieur Prüm François. Le montant détourné par Monsieur Keser est de 916.000,- francs, et il est porté connaissance à l'assemblée générale ordinaire que le restant des 1.000 actions, c.à.d. 500.000,- francs, n'a pas été libéré par Monsieur Keser. Les démarches nécessaires sont à entreprendre pour récupérer les actions de Monsieur Michel Keser.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte ainsi que le report à nouveau antérieur de la manière suivante:

- réserve légale . . . . .	0,- LUF
- report exercices antérieurs . . . . .	- 280.943,- LUF
- perte reportée de l'exercice . . . . .	- 6.481.846,- LUF
Total: report . . . . .	- 6.762.789,- LUF

*Quatrième résolution*

Selon la situation actuelle de la trésorerie de la société, le président propose de procéder à une demande de ligne de crédit de 5.000.000,- francs auprès des instituts financiers en relation avec notre société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée propose de prolonger le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 1997, statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

L'assemblée propose également d'admettre Monsieur Schütz Aloyse comme administrateur de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt ou autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Le président    Le secrétaire    Les scrutateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 488, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05198/766/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SARINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 37.544.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 1997 que la démission de Monsieur Lucio Zuccarello en tant que membre du conseil d'administration a été acceptée. Il n'a pas été pourvu au remplacement de l'administrateur sortant.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

*Pour le Conseil d'Administration  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05192/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SODENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 175, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.A. SODENA  
Signature

(05217/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SOFIMINTER, Société à responsabilité limitée,  
au capital social de 1.200.000,- LUF.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 12.472.

Société constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 octobre 1974, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 248 du 16 décembre 1974; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1986, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 76 du 31 mars 1987.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

SOFIMINTER, Société à responsabilité limitée  
Signatures

(05218/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SUNDANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 45.699.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 septembre 1996 que la démission de M. Alberto Miguel D. Alves Coelho, de Mme Maria de Lurdes Carvalho Vaz et de Mme Jacqueline Raquel Pinto Ferraz de Paulo Viera de leur poste d'administrateur de la société est acceptée et M. Roeland P. Pels, M. Dirk C. Oppelaar et Melle Anne Compère sont élus nouveaux administrateurs. Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 19 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05024/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PHARMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7780 Bissen, 12A, route de Mersch.  
R. C. Luxembourg B 17.862.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05155/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**P.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.277

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05158/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**P.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.277

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05159/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**P.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.277

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05160/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**P.M.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.277

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05161/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**PIEPENBROCK SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 209, rue du Kirchberg.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(05156/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**POTZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 31.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour la S.A. POTZ HOLDING*

Signature

(05164/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**PROGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 32.074.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(05167/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**PINE GROVE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.118.

Les comptes annuels au 30 juin 1995 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 26 juin 1996*

L'assemblée générale a décidé de réélire Messieurs Yoshiaki Yamamoto, Masatoshi Otani et Kazuhisa Tanaka comme administrateurs et de réélire PRICE WATERHOUSE comme réviseur d'entreprises indépendant. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour PINE GROVE (LUXEMBOURG)  
Signature

(05157/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.330.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de EUTRACO S.A., suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 14 du 16 janvier 1991, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 novembre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Antoinette Weydert, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Michel Thibal, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Maître Fara Chorfi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Modification de l'objet social par l'ajout d'un paragraphe premier à l'article 4 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social par l'ajout d'un paragraphe premier à l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4. 1<sup>er</sup> paragraphe.** La société a pour objet l'ingénierie minière, de géologie, de géophysique et de technique d'environnement dans l'industrie de minéraux solides.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Weydert, M. Thibal, F. Chorfi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1997, vol. 96S, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 1997.

G. Lecuit.

(05153/220/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PERSPECTIVES ET REALISATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 28 janvier 1997.

G. Lecuit.

(05154/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PROCEDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 51.309.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 15 janvier 1997.

Signature.

(05165/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PROGECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 48.696.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05166/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**PROIMEX CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.604.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le Gérant

Signature

(05168/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Démission
- Nomination
- Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| 1) M. Martins Manuel, demeurant à Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal . . . . .                 | 251 parts sociales        |
| 2) Mlle Goncalves Dos Santos Rita, demeurant à Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg . . . . . | 249 parts sociales        |
|   | <u>500 parts sociales</u> |

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Martins Manuel en tant que gérant technique et lui donnent décharge.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Mademoiselle Goncalves Dos Santos Rita en tant que gérante administrative et lui donnent décharge.

Ils appellent aux fonctions de gérante unique, Mademoiselle Goncalves Dos Santos Rita.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996.

M. Martins Manuel Mlle Goncalves Dos Santos R.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 1996, vol. 305, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05162/612/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal.

*Cession de parts*

Par la présente, le soussigné Martins Manuel, demeurant 105, rue du Canal à Esch-sur-Alzette, associé dans la société POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal, cède ses 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales à Mlle Goncalves Dos Santos Rita, demeurant à Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1996.

Goncalves Dos Santos R. Martins Manuel

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 1996, vol. 305, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05163/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**RAAIJMAKERS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 43.546.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

M. Raaijmakers.

(05169/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.207.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée RADICI POLIESTER S.A., avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, prise en sa réunion du 20 décembre 1996,

un extrait de la résolution du conseil d'administration de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

1. Que la société RADICI POLIESTER S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 1996, publié au Mémorial C, numéro 276 du 6 juin 1996.

Que les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 419 du 28 août 1996.

2. Que le capital social de la société prédésignée s'élève à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

4. Que l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts a la teneur suivante:

«A côté du capital social souscrit, la société a un capital autorisé qui est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.»

5. Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de 5 ans prenant fin le 21 mai 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations pourront être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer, soit entièrement, soit partiellement, par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette ou de ces augmentations de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.»

6. Que dans sa réunion du 20 décembre 1996, le conseil d'administration a décidé de réaliser la totalité du capital autorisé de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF),

pour porter le capital souscrit de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF),

par la création de quarante mille (40.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune,

à libérer intégralement en espèces et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un des anciens actionnaires, savoir:

la société RADICI GROUP LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

qui souscrit toutes les 40.000 (quarante-mille) nouvelles, moyennant un versement en espèces de 50.000.000,- LUF (cinquante millions de francs luxembourgeois).

Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'autre ancien actionnaire, à savoir: Monsieur Reno Tonelli, préqualifié, demeurant à Strassen, ayant déclaré expressément renoncer à son droit de souscription préférentiel; une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

7. Que la réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de libération.

8. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital social souscrit se trouve porté à cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF),

de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (51.250.000,- LUF), représenté par quarante et un mille (41.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à 590.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Migliore-Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1997, vol. 830, fol. 28, case 7. – Reçu 500.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997.

J. Delvaux.

(05170/208/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

#### **RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.207.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté en date du 30 décembre 1996 par-devant Maître Jacques Delvaux, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05171/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.



**RESISUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.A. RESISUN  
Signature

(05172/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**REZA TAPIS D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 110, rue de Luxembourg.

Par la présente, Monsieur Reza Yaghma, demeurant à L-4760 Pétange, 110, rue de Luxembourg, donne sa démission en tant que gérant technique de la société REZA TAPIS D'ORIENT, S.à r.l., avec siège à L-4760 Pétange, 110, rue de Luxembourg, avec effet date de la présente.

Pétange, le 19 septembre 1996.

Reza Yaghma.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 1996, vol. 304, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05173/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**RIKAM S.A.H., Société Anonyme Holding,  
(anc. MACIR S.A.H.).**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 42.659.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05174/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**RO-IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 40.663.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 23, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

A. Compère.

(05175/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ROLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.  
R. C. Luxembourg B 48.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.A. ROLUX  
Signature

(05176/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ROWLANDS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ROWLANDS INTERNATIONAL, S.à r.l.  
Signature

(05178/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**RORILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 36.494.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 24 décembre 1996, enregistré à Remich le 2 janvier 1997, volume 459, fol. 47, case 8, aux droits de cinq cents francs (500,-), que la société RORILUX S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, en date du 28 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 355 du 1<sup>er</sup> octobre 1991, au capital social de 1.250.000,- LUF, a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 1997.

A. Lentz.

(05177/221/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ROWLANDS TEMPORAIRE-RTT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ROWLANDS TEMPORAIRE-RTT LUX S.A.

Signature

(05179/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**RTR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.246.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.246, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 du 21 février 1996.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante sous la présidence de Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,

qui désigne comme secrétaire, Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Détermination des conditions et modalités d'émission et de conversion d'un emprunt convertible d'un montant de ITL 28.500.000.000,- (vingt-huit milliards cinq cent millions de lires italiennes).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide l'émission avec effet au 31 décembre 1996 d'un emprunt obligataire convertible d'un montant de ITL 28.500.000.000,- (vingt-huit milliards cinq cents millions de lires italiennes).

Les actionnaires déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel quant aux obligations convertibles à émettre.

L'emprunt est émis aux conditions suivantes:

Date d'émission: 31 décembre 1996

Montant nominal total: ITL 28.500.000.000,-

Prix d'émission: ITL 21.500.000.000,-

Montant nominal par obligation: ITL 50.000.000,-

Prix d'émission en %: 75,4386 %

Taux d'intérêt théorique: 2,8586 %

Date d'échéance: 31 décembre 2006

Première date de conversion: 1<sup>er</sup> mars 1997

Dernière date de conversion: 8 décembre 2006

Date rachat demande obligataire: 31 décembre 2004

Principal Paying Agent: COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.

Les conditions et modalités relatives à cette émission ainsi que les conditions de conversion sont plus amplement mentionnées dans le prospectus émis par le Conseil d'Administration et dont les actionnaires déclarent avoir pris connaissance.

#### *Deuxième résolution*

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission des obligations convertibles ainsi que pour émettre de nouvelles actions en contrepartie de demandes de conversion de porteurs d'obligations convertibles et pour faire constater par-devant notaire les augmentations de capital ainsi réalisées et les modifications de statuts qui en découlent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, V. Stecker, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1997, vol. 95S, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

F. Baden.

(05181/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

#### **RTT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.262.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

RTT INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(05182/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

#### **S.E.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.278.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Roger Depiesse;

- Monsieur André Depiesse;

- Madame Claudine Wattier.

Le Commissaire aux comptes:

- P.M.L. S.A., siège social à Luxembourg.

La perte de l'exercice 1995 de LUF 713.640 est reportée sur l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société civile

Signature

(05195/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 32.876.

Les comptes annuels au 30 avril 1994 et au 30 avril 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

R.V.A. CAPITAL RISQUE S.A.

Signature

(05183/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SAFE-O-TRONICS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. SAFE-O-TRONICS  
INTERNATIONAL INVESTMENT

Signature

(05184/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SAFE-O-TRONICS INTERNATIONAL INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. SAFE-O-TRONICS  
INTERNATIONAL INVESTMENT

Signature

(05185/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SAKURA BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.266.

**EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 novembre 1996, enregistrée à Luxembourg, le 30 janvier 1997, volume 489, folio 24, case 4, Monsieur Tsugumasa Kojima, demeurant à Londres, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Takashi Fujishima, et Monsieur Koji Irisawa, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Kazuyoshi Tomita.

Par décision du conseil d'administration de la société du même jour, enregistrée à Luxembourg, le 30 janvier 1997, volume 489, folio 24, case 4, Monsieur Tsugumasa Kojima a été nommé Vice-Chairman du conseil d'administration et Monsieur Koji Irisawa a été nommé Managing Director.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société  
J.-P. Hencks

(05187/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SCHUFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6680 Mertert, 33, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 33.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. SCHUFA  
Signature

(05194/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-4602 Differdange, 196, avenue de la Liberté.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures.

Monsieur Vorreux Pascal, demeurant à F-75012 Paris, 107, rue Reuilly, associé de la société SAFIT, S.à r.l., cède 330 (trois cent trente) parts sociales de la société ICOM S.A.H., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, suivant acte de constitution par-devant Maître Norbert Muller à Esch-sur-Alzette, du 20 décembre 1996, ici représentée par Monsieur Collé Victor, demeurant à L-5341 Moutfort, 5, Am Ledenberg et Madame Pulli épouse Grandjean Mariette, domiciliée à F-57330 Volmerange-les-Mines, 78, route de Dudelange, agissant en qualités d'administrateurs en fonction.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, les parts sociales se répartissent comme suit:

1) ICOM S.A.H., prédite . . . . .	330 parts sociales
2) Mariani Camillo, demeurant à Differdange, 196, avenue de la Liberté . . . . .	1 part sociale
3) Vorreux Pascal, prédit . . . . .	169 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 12.00 heures.

Fait à Differdange, le 19 décembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 1997, vol. 305, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05186/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SANICALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

*Pour la S.à r.l. SANICALOR*

Signature

(05190/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SANIDUBRULUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 48.495.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05191/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SALON CLAUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claudio Giglio, coiffeur, demeurant à L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer,
- 2.- Monsieur Luc Edera, employé privé, demeurant à L-4581 Differdange, 28, rue de l'Hôpital.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SALON CLAUDIO, S.à r.l., avec siège social à L-4540 Differdange, 98, rue Dicks Lentz,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 6 octobre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 310 du 26 novembre 1982,

et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 18 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 21471 de 1994.

b.- Que le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- frs), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- frs) chacune, a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Claudio Giglio, prénommé, quatre-vingt parts . . . . .	80
2.- Monsieur Luc Edera, prénommé, vingt parts . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Sur ce, Monsieur Luc Edera, prénommé, déclare céder et transporter sous la garantie légale à Monsieur Claudio Giglio, prénommé, ce acceptant, ses vingt (20) parts sociales pour le prix de cent mille francs (100.000,-).

Monsieur Luc Edera déclare avoir reçu de Monsieur Claudio Giglio le prredit montant de cent mille francs (100.000,- frs) avant la passation des présentes, ce dont quittance par les présentes.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après cette cession de parts, l'associé unique, Monsieur Claudio Giglio, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1993 sur les sociétés à responsabilité et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992, relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

La société prend la dénomination de SALON CLAUDIO, S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est transféré de Differdange à L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

*Troisième résolution*

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Claudio Giglio, prénommé.

Le gérant peut engager la société par sa seule signature en toutes circonstances.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison des présentes sont estimés à la somme de trente mille francs (30.000,- frs).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Giglio, L. Edera, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 1997, vol. 401, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 1997.

U. Tholl.

(05188/232/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SALON CLAUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Canal.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 31 décembre 1996, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05189/232/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SCHIPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

*Pour la S.à r.l. SCHIPPER*

Signature

(05193/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 32.704

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05213/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 32.704

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05214/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kehlen.  
R. C. Luxembourg B 32.704

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05215/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SEGOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.  
R. C. Luxembourg B 57.060.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 1997:

que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Anne Kayl, commerçante, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Birden, juriste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Natalie Gilson, juriste, demeurant à Luxembourg;

que Monsieur Jean Mangen, employé privé, demeurant à Luxembourg, est nommé Commissaire aux comptes.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05199/303/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SELF-SHOP PESCHKOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.

**Cession de parts**

Par la présente, le soussigné Martins Manuel, demeurant 105, rue du Canal à Esch-sur-Alzette, associé dans la société SELF-SHOP PESCHKOPP, S.à r.l., avec siège social au 53, place Jean Steichen à L-4672 Differdange, cède ses 251 (deux cent cinquante et une) parts sociales à Mlle Goncalves Dos Santos Rita, demeurant 5, rue de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Differdange, le 2 décembre 1996.

Goncalves Dos Santos R. Martins Manuel

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 304, fol. 98, case 2/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05201/612/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

---

**SELF-SHOP PESCHKOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.

**Assemblée Générale Extraordinaire**

L'assemblée est ouverte à 10 heures.

**Ordre du jour**

- Démission
- Nomination
- Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

1) M. Martins Manuel, demeurant à Esch-sur-Alzette,

2) Mlle Goncalves Dos Santos Rita, demeurant à Esch-sur-Alzette

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Monsieur Martins Manuel, demeurant 105, rue du Canal à Esch-sur-Alzette, en tant que gérant technique et lui donnent décharge.

D'un commun accord, ils acceptent la démission de Mademoiselle Goncalves Dos Santos Rita, demeurant à Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg, en tant que gérante administrative et lui donnent décharge.

Ils appellent aux fonctions de gérante unique, Mademoiselle Goncalves Dos Santos Rita, précitée.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Differdange, le 2 décembre 1996.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 1996, vol. 304, fol. 98, case 2/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05202/612/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHARKI HOLDING S.A.,**  
**(anc. SHARKI S.A., Aktiengesellschaft).**  
 Gesellschaftssitz: Luxemburg, 35, rue Glesener.  
 H. R. Luxemburg B 21.272.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette,

wurde die aussergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SHARKI S.A., mit Sitz in Luxemburg, 35, rue Glesener, eingetragen im Firmenregister in Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 21.272,

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Januar 1984, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 62 vom 1. März 1984,

und deren Statuten verschiedene Male abgeändert wurden und zuletzt gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 504 vom 6. Dezember 1994.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon (B).

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Nathalie Moroni, Privatbeamtin, wohnhaft in Walferdange.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Frau Nicole Lambert, licenciée en droit (UCL), demeurant à Thibessart (B).

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch den Vorstand der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass von den fünfundvierzigtausend (45.000) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken), welche das gesamte Stammkapital von LUF 45.000.000,- (fünfundvierzig Millionen Luxemburger Franken) darstellen, alle fünfundvierzigtausend (45.000) Aktien, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit rechtskräftig zusammengestellt ist und demzufolge über alle in der Tagesordnung aufgeführten Punkte beraten kann, welche allen Aktionären mitgeteilt wurde.

Die vorgenannte Anwesenheitsliste, welche die Unterschriften der anwesenden oder vertretenen Aktionäre trägt, wird gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den Vollmachten beigefügt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung:*

I. Umwandlung von Artikel eins der Satzung, um diesem Artikel folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SHARKI HOLDING S.A.»

II. Umwandlung von Artikel vier der Satzung, um diesem Artikel folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder ausser-europäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien, gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern. In ihrer sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft in Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.»

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden durch die Versammlung einstimmig für richtig befunden und nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 1, um diesem den folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SHARKI HOLDING S.A.»



*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Artikels 4, um diesem den folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen europäischen oder ausser-europäischen Unternehmen zusammenhängen.

Sie kann ihre Mittel verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme und Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien, gewähren.

Sie wird alle Massnahmen zum Schutz ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder diesen fördern. In ihrer sämtlichen Geschäftstätigkeiten bleibt die Gesellschaft in Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach dem Vorlesen und der Erklärung des vorangehenden Textes an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Versammlungsvorstand mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. Moroni, N. Lambert, J.-M- Nicolay, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1997, vol. 830, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997.

J. Delvaux.

(05203/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHARKI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 21.272.

Statuts coordonnés suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997.

Signature.

(05204/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SISAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.084.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans. Mme Eliane Schumacher, employée de banque, Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de M. Fred Carotti. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

*Pour SISAB S.A., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(05209/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 41.620.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

*Pour le conseil d'administration*  
Signature

(05205/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 41.620.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le conseil d'administration

Signature

(05206/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 41.620.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SHIP CONNECTION S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie,

constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 30314.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nicole Zillgen, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nadia Hemmerling, employée privée, demeurant à Bérelange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Maria Monteiro, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la tenue de livres comptables, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

2) Modification afférente de l'article 2 des statuts de la Société.

3) Nominations statutaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la tenue de livres comptables, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution, l'article 2 des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la tenue de livres comptables, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième et dernière résolution*

L'assemblée générale accepte la démission du commissaires aux comptes à compter d'aujourd'hui et lui donne décharge, à savoir:

La Fiduciaire luxembourgeoise EUROTRUST S.A., avec siège social à Luxembourg.

Est nommée nouveau commissaire aux comptes:

La société anonyme EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Tortola (B.V.I.).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Zillgen, N. Hemmerling, M. Monteiro, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 1997, vol. 825, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 janvier 1997.

C. Doerner.

(05207/209/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 41.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

C. Doerner.

(05208/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SILCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 50.398.

Les bilans au 28 février 1995 et au 28 février 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(05210/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**S.D.A., SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS AGRICOLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 42.958.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (317.174,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05212/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SOLUCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05220/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**SPUERBEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 21, rue Chimay.

R. C. Luxembourg B 27.215.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05221/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of January.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Dudelange (Luxembourg).

There appeared the following:

The company ARROW ELECTRONICS, Inc., a company organized and existing under the laws of the State of New York (USA), having its registered office at 25 Hub Drive, Melville, New York 11747 (USA);  
duly represented by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern (Luxembourg);  
by virtue of a proxy given to him under private seal, dated January 21st, 1997.

The prementioned proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which he intends to organize as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The object for which the company is established is to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at GBP 20,000.- (twenty thousand British Pounds), divided into 200 (two hundred) shares with a par value of GBP 100.- (one hundred British Pounds) each.

The 200 (two hundred) shares have been entirely subscribed to by the sole associate, the company ARROW ELECTRONICS, Inc., prementioned, fully paid in by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

**Art. 16.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

**Art. 17.** Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit five per cent shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory Disposition*

The first business year begins today and ends on December 31st, 1997.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Evaluation*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at LUF 1,103,200.- (one million one hundred and three thousand two hundred Luxembourg Francs).

#### *Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately eighty thousand Luxembourg Francs.

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1.- Mr John Seil, prenamed, and Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Strassen (Luxembourg) are appointed managers of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation. The managers may validly bind the company by individual signature.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be re-elected.

2.- The company's address is fixed at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Dudelange (Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit des Etats-Unis d'Amérique ARROW ELECTRONICS, Inc., une société constituée et existante, d'après la loi de l'Etat de New York (USA), ayant son siège social à 25 Hub Drive, Melville, New York 11747 (USA); représentée aux fins des présentes par:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern (Luxembourg); en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, en date du 21 janvier 1997.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de financement en octroyant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international qu'elle-même. Ces prêts seront refinancés entre autres et sans que l'énumération soit exhaustive, par des moyens et des instruments financiers tels que des prêts octroyés par les associés ou par des sociétés du groupe ou par des prêts bancaires.

La société pourra également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser le développement.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de ARROW ELECTRONICS LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 20.000,- (vingt mille Livres Sterling), représenté par 200 (deux cents) parts sociales, d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune.

Les 200 (deux cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, la société ARROW ELECTRONICS Inc., prédésignée, et libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de GBP 20.000,- (vingt mille Livres Sterling) se trouve dès à présent dans les caisses de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés, que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, si la société a plus d'un associé, par les associés sous leur signature conjointe.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à LUF 1.103.200,- (un million cent trois mille deux cents francs luxembourgeois).

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur John Seil, prénommé et Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen (Luxembourg), sont nommés gérants de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts. Les gérants peuvent valablement engager la société par leur signature individuelle.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Les gérants sont rééligibles.

2.- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 825, fol. 78, case 12. – Reçu 11.032 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 janvier 1997.

J. Elvinger.

(05257/211/234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

**BEI GUY AND ROSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 1, route de Luxembourg.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Guy Libert, commerçant, demeurant à L-4833 Rodange, 1, route de Luxembourg, et

2.- Madame Rosa Cocchiero, commerçante, épouse de Monsieur Guy Libert, demeurant à L-4833 Rodange, 1, route de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent le projet de statuts suivant:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BEI GUY AND ROSA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet, l'exploitation d'un café de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cent parts sociales (100), de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Guy Libert, prédit, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
2.- et Madame Rosa Cocchiero, prédite, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de cinq cent mille (500.000,-) francs a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés sont libres.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre vingt-dix-sept.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille (35.000,-) francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, représentant l'intégralité du capital social et réunis en assemblée générale, ont pris, à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy Libert, prêtre.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4833 Rodange, 1, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Libert, R. Cocchiero, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 1997, vol. 830, fol. 24, case 5. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

N. Muller.

(05259/224/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

### **ETOILE DU NORD S.A., Société de participations financières.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) La société MULTISERVICES Ltd, avec siège à Douglas/Isle of Man, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;
- 2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié.



Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société de participations financières qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de ETOILE DU NORD S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent soixante millions (ITL 360.000.000,-) de lires italiennes, divisé en trois cent soixante (360) actions d'un million (ITL 1.000.000,-) de lires italiennes chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société MULTISERVICES Ltd, préqualifiée, .....	359
2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié, .....	1
Total: trois cent soixante actions .....	360

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante millions (ITL 360.000.000,-) de lires italiennes se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à sept millions six cent soixante-huit mille (7.668.000,-) francs.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent cinquante mille francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giancarlo Pagani, comptable, demeurant à CH-Lugano,

b) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,

c) Mademoiselle Nicole Thommes, employée privée, demeurant à B-Arlon.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TAXCONTROL S.A., avec siège à CH-Lugano.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 830, fol. 49, case 3. – Reçu 76.626 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 janvier 1997.

G. d'Huart.

(05261/207/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

**M.P.H. PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ROCKFORD INVESTMENTS LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à New Gallery House, 6, Vigo Street, London W1XI AH (Angleterre),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale donnée à Londres (Angleterre), le 19 juin 1996, ci-annexée en copie conforme; et

2. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de M.P.H. PARTICIPATIONS.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quinze millions (15.000.000,-) de francs belges, représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) francs belges chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à onze heures trente.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1997. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1998.

#### Souscription

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites comme suit par:

1. ROCKFORD INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.499
2. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze millions (15.000.000,-) de francs belges se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution, à environ deux cent mille (200.000,-) francs luxembourgeois.

#### Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. - L'adresse du siège social est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998:

- a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg,
- c) Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3. - Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1998:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1996, vol. 95S, fol. 38, case 7. – Reçu 150.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

R. Neuman.

(05268/226/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

### P.L.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Yves Bremard, gérant, demeurant à F-70300 Luxeuil-les-Bains, 5, rue Carnot;
2. - Monsieur Louis Deschamps, directeur, demeurant à F-70300 Luxeuil-les-Bains, 13, rue Froissard et

3. - Monsieur Alain Regent, juriste, demeurant à F-25000 Besançon, 5, rue Krug 8a Terrasse de Helvetie, non présent, ici représenté par Monsieur Yves Bremard, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privè, en date de Livange le 3 janvier 1997,

laquelle procuration, après avoir ètè signèe ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexèe au prèsent acte, avec lequel elle sera formalisèe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une sociètè anonyme qu'ils dèclarent constituer entre eux et dont ils ont arrètè les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet. Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formè une sociètè anonyme sous la dènomination de P.L.E. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est ètabli à Livange.

Lorsque des èvènements extraordinaires d'ordre politique, èconomique ou social, de nature à compromettre l'activitè normale au siège social ou la communication aisèe avec ce siège ou de ce siège avec l'ètranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra ètre transfèrè provisoirement à l'ètranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalitè de la sociètè, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille dèclaration de transfert du siège social sera faite et portèe à la connaissance des tiers par l'un des organes exècutifs de la sociètè ayant qualitè de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durèe de la sociètè est indèterminèe.

**Art. 4.** La sociètè a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activitès de commerce, la vente ou la reprèsentation de tous produits ou marchandises, ainsi que la gestion et le dèveloppement industriel, commercial et touristique en Europe.

La sociètè pourra, en outre, faire toutes opèrations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixè à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), reprèsentè par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune.

Les actions de la sociètè peuvent ètre crèees au choix du propriètaire, en titres unitaires ou en titres reprèsentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La sociètè peut procèder au rachat de ses propres actions dans les conditions prèvues par la loi.

#### **Titre III. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La sociètè est administrèe par un conseil d'administration composè de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommès pour un terme qui ne peut pas dèpasser six ans, par l'assemblèe gènèrale des actionnaires. Ils sont réeèligibles et røvocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur røvunèration et la durèe de leur mandat sont fixès par l'assemblèe gènèrale de la sociètè.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants dèsigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblèe gènèrale procèdera à l'èlection dèfinitive lors de la premièrè røvunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un prèsident, il se røvunit sur la convocation du prèsident ausi souvent que l'intèrèt de la sociètè l'exige. Il doit ètre convoquè chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement dèlibèrer et statuer que si la majoritè de ses membres en fonction est prèsente ou reprèsentèe, le mandat entre administrateurs ètant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent èmettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, tølègramme ou tølècopie.

Les dècisions sont prises à la majoritè des voix. En cas de partage, la voix du prèsident est prèpondèrante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus ètendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressèment rèservè à l'assemblèe gènèrale par la loi ou par les statuts est de la compètence du conseil d'administration.

Il est autorisè, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prèvues par la loi.

**Art. 9.** La sociètè est engagèe en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-dèlèguè, sans prèjudice des dècisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de dèlègation de pouvoirs et mandats confèrès par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des prèsents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut dèlèguer la gestion journalière de la sociètè à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dènomination d'administrateurs-dèlèguès.

Il peut ausi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spèciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spèciaux pour des affaires dèterminèes à un ou plusieurs fondès de pouvoir, choisìs en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre vingt-dix-huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices.**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1997.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit

1. - Monsieur Yves Bremard, prédit, neuf cent trente-huit actions	938 actions
2. - Monsieur Louis Deschamps, prédit, trois cent douze actions	288 actions
3. - Monsieur Alain Regent, prédit, vingt-quatre actions	24 actions
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de leur valeur, par des versements en espèces d'un montant de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-), de sorte que la prédite somme se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le solde du capital social, soit la somme de six cent vingt-cinq mille francs (625.000,-), sera libéré à la première demande du conseil d'administration.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

#### *Réunion en Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un:
2. - Sont nommés Administrateurs pour six ans:
  - a) Monsieur Yves Bremard, prédit;
  - b) Monsieur Louis Deschamps, prédit;
  - c) et la société anonyme dénommée INTERNATIONAL TRADE PARTNERS S.A., avec siège social à L-3378 Livange, c/o ITP SA, Centre d'Affaires «Le 2000»,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 250 du 25 juin 1994, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite, les administrateurs, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs leurs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Monsieur Yves Bremard, prôné;

3. - Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société de droit panaméen HARRIMAN HOLDINGS INC, avec siège social à Panama, B-P 8320, Zone 7, constituée suivant acte en date du 4 janvier 1996 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Panama, le 15 janvier 1996, sous le numéro 41.

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'année 2002.

4. - Le siège social de la société est fixé à L-3378 Livange, c/o ITP SA, Centre d'Affaires «Le 2000».

Dont acte, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Bremard, L. Deschamps, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 1997, vol. 830, fol. 32, case 5. – Reçu 11.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

N. Muller.

(05273/224/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

**WARRIK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme TRUMACO INTERNATIONAL S.A., avec siège à Panama, ici représentée par Monsieur Jean Hoffmann, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte;

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de WARRIK HOLDING S.A.

Cette société aura son siège à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à ITL 200.000.000,- liras italiennes, divisé en deux cents (200) actions de ITL 1.000.000,- chacune.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société TRUMACO INTERNATIONAL Inc, préqualifiée . . . . . 199 actions

2) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié . . . . . 1 action

Total: deux cent actions . . . . . 200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le capital autorisé est fixé à ITL 1.000.000.000,-.

Le conseil d'administration est pendant la période légale autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.  
La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire et par écrit.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 1998.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à sept millions six cent soixante-huit mille (7.668.000,-) francs.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent cinquante mille francs.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, préqualifié,

b) Mademoiselle Nicole Thommes, préqualifiée,

c) Monsieur Marc Koeune, licencié en sciences économiques, demeurant à Steinsel.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme DEBELUX AUDIT S.A., avec siège à Luxembourg.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 830, fol. 49, case 4. – Reçu 42.570 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 janvier 1997.

G. d'Huart.

(05280/207/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 1997.